Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

A propos de l’adoption du Protocole de Carthagène

Par Arnaud Apoteker

Publié le 01/02/2000

Le Protocole sur la Biosécurité a été adopté à Montréal le 29 janvier 2000. Même si les normes adoptées sont loin d’être à la hauteur des enjeux écologiques et sociétaux, on peut se réjouir de son adoption. La communauté internationale reconnaît pour la première fois que les OGM sont porteurs de dangers écologiques et sanitaires et qu’ils nécessitent une réglementation internationale spécifique. On ne peut plus dire que les OGM sont des produits comme les autres, ce qui remet en question la notion d’équivalence substantielle.

Le Protocole consacre le principe de précaution, en en faisant la base des prises de décisions concernant les OGM. L’Organisation Mondiale du Commerce ne pourra plus le rejeter à l’avenir.La communauté internationale a fait l’expérience stimulante qu’elle était capable de s’opposer avec succès aux Etats-Unis. La société civile, quant à elle, a démontré que sa détermination pouvait influencer les négociations. En organisant des vigies nuit et jour dans le froid hivernal de Montréal, les activistes ont sans arrêt rappelé aux négociateurs l’importance des enjeux. « Ils ont été les véritables héros de cette négociation », a reconnu l’Union européenne.

Le Protocole représente l’opportunité de nouvelles victoires : interdictions partielles ou globales de certains types d’OGM, définition des responsabilités et des modes de compensations, de l’étiquetage, de l’évaluation des risques, qui pourront être inscrites dans le droit international.

Les gouvernements doivent maintenant ratifier ce protocole, afin qu’il entre en vigueur le plus rapidement possible. En attendant, il faut exiger l’arrêt des importations d’OGM.

Puisque la communauté internationale a jugé que les OGM devaient être réglementés afin d’éviter les dommages à la biodiversité et à la santé humaine, il est logique d’interdire leur commerce international en attendant la mise en œuvre de ces règles.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/a-propos-de-ladoption-du-protocole-de-carthagene/